

Les sites terroristes et pédopornographiques supprimables de Google | Le Net Expert Informatique

Les sites terroristes et pédopornographiques supprimables de Google

Le décret relatif au déréférencement des sites provoquant à des actes de terrorisme ou en faisant l'apologie et des sites pédopornographiques a été publié au Journal Officiel aujourd'hui.

Ce déréférencement sur les moteurs de recherches (Google, Bing...) complète le blocage de ce type de sites voté en novembre et mis en œuvre depuis le début du mois de février. De nombreuses voix s'élèvent contre ces dispositifs administratifs (sans intervention du juge) jugés contre-productifs.

Décret n° 2015-253 du 4 mars 2015 relatif au déréférencement des sites provoquant à des actes de terrorisme ou en faisant l'apologie et des sites diffusant des images et représentations de mineurs à caractère pornographique

Expert Informatique et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

Après cette lecture, quel est votre avis ?

Cliquez et laissez-nous un commentaire...

Source : <http://www.liberation.fr/direct/element/840/>